

Association Diva – Saison 2026 - 2027

Bulletin d'adhésion opéras *au Capitole* & concerts *à la Halle aux Grains*

Nom : Prénom :

Adresse postale :

Adresse mail :

Téléphone mobile : Téléphone fixe :

Année de première adhésion à Diva :

Opéras - merci de cocher vos choix	Concerts avec Bus - merci de cocher vos choix
☐ mardi 22/09/26 - Rusalka - 19h30	☐ Jeudi 10 décembre 2026
☐ mardi 24/11/27 - Peter Grimes - 20h	☐ Samedi 13 Février 2027
☐ mardi 02/02/26 - Lohengrin - 18h30	☐ Jeudi 18 Mars 2027
☐ mardi 09/03/27 Le Bardier de Séville - 20h	☐ Jeudi 13 Mai 2026
☐ mardi 27/04/27 Le Roi Arthus - 19h30	
☐ mardi 25/05/27 Couronnement Poppée - 19h30	
☐ mardi 22/06/27 Medea - 20h	

Choix d'éventuels concerts supplémentaires souhaités : (sans bus - transport personnel ou covoiturage)

.....
.....
.....
.....

----- choix des catégories, éventuellement des places -----

OPERAS :

CONCERTS :

Cotisation de l'association : 20 €

Si une réservation a déjà été faite pour les opéras, la cotisation n'est pas à payer pour les réservations des concerts.

Total spectacles + cotisation :

A Noter : Si le total n'est pas exact, notamment à cause du calcul des réductions, de places non disponibles (surtout pour des inscriptions tardives), etc... aucun souci. Vous recevrez individuellement (normalement en début de saison en septembre ou octobre) un décompte détaillé tenant compte des prix réels remisés (facturés par le Capitole) ainsi que du prix exact d'un trajet A/R en bus. Les régularisations pourront se faire ultérieurement avec le paiement des bus.

Vous trouverez plus de renseignements sur le fonctionnement de DIVA sur son site internet : associationdiva.fr

Ce bulletin d'inscription est à compléter, à retourner de préférence par mail à associationdiva81@gmail.com

ou à envoyer ou déposer à l'adresse de DIVA : 15 Bd Georges Clémenceau, 81100 Castres.

Règlement : par virement, (RIB de l'association envoyé sur demande) ou par chèque à l'ordre de DIVA (à poster ou déposer à l'adresse si dessus). Après réception de ce document, nous ferons parvenir aux nouveaux adhérents le règlement de l'association. Cette adhésion sera confirmée après acceptation de ce règlement et confirmation de la disponibilité des places par le Capitole ainsi que des places libres dans l'autocar.